Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D09-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : mardi 24 février 2026

Conseillers en exercice : 23 - Conseillers présents : 18 - Votants : 18

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

Délibération n°2026D09 : Budget assainissement – Reprise des résultats au budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025D34 en date du 19 mai 2025 le conseil municipal de la commune de Nivillac a décidé de transférer la compétence assainissement à EAU DU MORBIHAN, qui l'a accepté par délibération concordante n° CS _2025_034 en date du 27 juin 2025.

Il rappelle à l'assemblée que les résultats du budget assainissement pour l'année 2025 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D09-DE

BUDGET ASSAINISSEMENT	2025
Fonctionnement	
Dépenses	148 969,08 €
Recettes	518 203,24 €
Bilan exercice	369 234,16 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	1 062 230,56 €
Résultat de fonctionnement	**1 431 464,72 €**
Investissement	
Dépenses	1 135 027,83 €
Recettes	342 787,82 €
Bilan exercice	- 792 240,01 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 127 211,02 €
Résultat d'investissement	**- 919 451,03 €**
Total dépenses	1 283 996,91 €
Total recettes	860 991,06 €
Bilan exercice	- 423 005,85 €
Excédent antérieur reporté	935 019,54 €
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	**512 013,69 €**
Total reste à réaliser Dépenses	
Total reste à réaliser Recettes	
BILAN Reste à réaliser	
Excédent de résultat reporté (002)	512 013,69 €
Besoin d'affectation (Financement) (10)	**- 919 451,03 €**

- Résultat de fonctionnement : 1 431 464.72 €
- Résultat d'investissement : - 919 451.03 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 512 013.69 €
- Besoin d'affectation (1068) : - 919 451.03 €

Compte tenu de ces résultats et de la clôture du budget assainissement, il propose à l'assemblée de reprendre ces résultats au budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D09-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la reprise des résultats du budget annexe assainissement au budget principal, qui s'établissent comme suit :
- Résultat de fonctionnement : 1 431 464.72 €
- Résultat d'investissement : - 919 451.03 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 512 013.69 €
- Besoin d'affectation (1068) : - 919 451.03 €

- **Dit** que ces résultats seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 de la manière suivante :
- **En section de fonctionnement : compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 512 013.69 €**
- **En section d'investissement : compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 919 451.03 €**
- **En section d'investissement : compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 919 451.03 €**

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BAHOLET

Le Maire,
Guy DAVID